

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-113/PR/MB portant affectation au profit du Ministère des Affaires Musulmanes de la Cultures et des Biens Waqfs.

n° 2016-113/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
13 février 2016

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2016

Date du numéro
15 février 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n° 171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VU Le Décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Février 2016.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au profit du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs deux parcelles de terrain respectivement situés l'un au lotissement Nassib d'une superficie de 5096m2 et l'autre sera distrait du Titre Foncier N°20154 souscrit au nom de Fond de l'Habitat d'une superficie de 10 000m2.

Article 2

Ces deux parcelles de terrains sont destinées à l'implantation de deux mosquées.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de lesdites parcelles au Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH